



Mise en fourrière pour travaux

Par **Jujulle**, le **03/05/2018 à 09:44**

Bonjour, rnrnMa voiture a été enlevée par la fourrière le 02/05. Je vais aller la récupérer aujourd'hui. rnrnLa place sur laquelle je me trouvais est mise en travaux par la Mairie, nous étions prévenus de ces travaux et des perturbations occasionnées. Mais à aucun moment nous avons eu une interdiction de stationner.rnrnAucun affichage de l'arrêté n'était en place. Ils l'ont mit le matin même des travaux...Car quand je suis rentrée chez moi le 02 au soir, il y avait effectivement un panneau d'interdiction. rnrnY a t'il des recours possibles ? rnrnJe vous remercie

Par **Lag0**, le **03/05/2018 à 11:47**

Bonjour,rnIl faut vous renseigner sur la durée maximale de stationnement à cet endroit. La signalisation doit être mise en place en tenant compte de cette durée avant les enlèvements.rnSi le stationnement est autorisé 2 heures par exemple, la signalisation peut donc être mise en place seulement 2 heures avant les enlèvements.

Par **Jujulle**, le **03/05/2018 à 12:39**

Merci de votre réponse :) . Où se renseigner, à la mairie directement?rnrnC'est juste un "morceau" de chaussée non aménagée pour le stationnement(d'où les travaux) entre quelques maisons, je doute qu'il y ait une réglementation particulière, donc je l'imagine à 7 jours il me semble ? rnrnJ'ai été vérifier l'arrêté en mairie, qui ait daté de fin avril mais non affiché.